

APPEL À CANDIDATURES

Location-Gérance de la Boulangerie Communale de BOUERE (53)

Contexte :

Le conseil municipal de Bouère par délibération du 07/07/2026 s'est proposé de racheter le matériel de la Boulangerie communale suite à liquidation judiciaire de JBM Eurl.

Afin de maintenir et développer une offre de services de proximité nécessaire à la satisfaction des besoins de la population en milieu rural, la commune lance un appel à candidatures pour l'exploitation de sa boulangerie communale dans le cadre d'un contrat de location-gérance.

1- Présentation de l'établissement

Désignation

Boulangerie communale de Bouère

Destination :

Le fonds est destiné à l'exploitation d'une boulangerie/pâtisserie rurale dans une commune de 1080 habitants

Description

L'établissement comprend notamment :

Un laboratoire boulangerie

Un laboratoire pâtisserie

Un bureau

Un espace de rangement

Un espace de vente

Douche et WC

Un garage

2- Objet de la consultation

La commune recherche un exploitant pour la boulangerie rurale pour :

Assurer une activité régulière de fabrication et vente de pains, viennoiseries et pâtisseries (population, écoles, Ehpad, village vacances, aire de camping-cars, Restaurant...etc) ;

Proposer une offre complémentaire (snacking, chocolat ...)

Participer à l'animation de la commune ;

Développer une activité économiquement viable ;

Valoriser les produits locaux et les savoir-faire du territoire.

3- Conditions de location-gérance

Mise à disposition

La commune met à disposition :

- Les locaux ;
- Les équipements professionnels existants ;
- Le mobilier nécessaire à l'exploitation.

Redevance

Montant mensuel HT du loyer des murs : 965 €

+ Montant mensuel HT de la location/gérance : Restant à définir

Durée du contrat

Contrat de location-gérance d'une durée de 7 années (MAXIMUM)

Caution : 1 MOIS DE LOYER

Date prévisionnelle de prise d'exploitation souhaitée

01/09/2026

4- Profil recherché

Les candidats devront justifier :

- D'un projet cohérent avec les attentes de la commune ;
- D'une aptitude à s'intégrer dans la vie locale.
- De capacités de gestion et d'organisation ;

Les candidatures individuelles ou sous forme sociétaire sont acceptées.

5- Obligations du Gérant :

Le Gérant s'engage à :

- exploiter personnellement le fonds de commerce,
- assurer une ouverture régulière, notamment en saison touristique,
- maintenir une qualité de service conforme à l'image de la commune,
- respecter les normes sanitaires, de sécurité et d'hygiène,
- obtenir toutes autorisations nécessaires (licence, assurances, etc.),
- entretenir le matériel et les locaux,
- payer les charges d'exploitation (eau, électricité, personnel, etc.),
- ne pas céder ni sous-louer sans accord écrit du Bailleur.

6. Contenu du dossier de candidature

Le dossier devra comporter :

Présentation du candidat

Curriculum vitae ;

Lettre de motivation ;

Références professionnelles ;

Diplômes et qualifications.

Carte nationale d'identité

Projet d'exploitation

Le candidat présentera notamment :

- Le concept envisagé ;
- Les horaires et jours d'ouverture ;

- L'offre de boulangerie/pâtisserie et de snacking proposée ;

Les actions envisagées pour l'animation locale ;

- Les partenariats avec les producteurs locaux.

Éléments financiers

- Prévisionnel d'exploitation sur 24 mois ;
 - Plan de financement ;
 - Justificatifs des capacités financières.
-

7. Modalités de dépôt des candidatures

Avis d'APPEL A CANDIDATURES à la location/gérance de la Boulangerie de Bouère publié sur :

- INTRAMUROS
- SITE internet officiel de la commune de Bouère : <https://mairie53-bouere.fr>
- Annonces légales Ouest France 53

Les dossiers complets devront être transmis avant le mercredi 5 août 2026.

Par courrier recommandé ou par voie électronique à :
Mairie de Bouère – 2 rue des Sencies – 53290 Bouère

mairie@mairie53-bouere.fr

La commune se réserve le droit de ne pas donner suite aux candidatures ne correspondant pas aux conditions précitées.

8. Visite

Une visite peut être organisée sur demande à la mairie de Bouère

9. Critères de sélection

Les candidatures seront examinées selon les critères suivants :

Critère	Pondération
Expérience professionnelle	30 %
Qualité et Viabilité économique du projet	40 %
Amplitude d'ouverture et services proposés à la population	20 %
Capacités financières et références	10 %

La commune organisera un entretien avec les candidats présélectionnés.
